

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur SAEEDNIA Shahrokh demeurant rue Godefroid Kurth 21 à 1140 Evere.

Le terrain concerné est situé Allée de la Hêtraie, 3 à 1300 Wavre et cadastré division 2, section H n°35V2.

Le projet consiste en plusieurs éléments distincts :

- 1) Rehausser l'habitation d'un niveau, la hauteur au faite passera de 6,53 m à 9,00 m.
- 2) Modifier les baies vitrées, celles-ci iront du rez-de-chaussée jusqu'au 1er étage (type mur rideau).
- 3) Aménager un balcon à l'étage au niveau du pignon latéral gauche de 13 m<sup>2</sup> avec un garde-corps en verre.
- 4) Agrandir le volume annexe (remise transformée en garage) de 16,5 m<sup>2</sup> à 47,52 m<sup>2</sup>, toiture plate de 3,00 m de hauteur.
- 5) Modifier l'aspect de la toiture et des élévations de l'habitation : les tuiles rouges existantes seront remplacées par des tuiles gris anthracite et un crépi sur isolant teint en blanc remplacera les briques blanches sur les élévations.

L'annonce de projet est réalisée en application de l'article R.IV.40-2. § 1er. 2° du Code du Développement Territorial : la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

La consultation du dossier se fera de manière électronique en adressant une demande par e-mail via l'adresse [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be). Une consultation des documents sur place pourra être organisée uniquement sur rendez-vous. Toute demande de rendez-vous doit être formulée par e-mail à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 19 décembre 2022 au 11 janvier 2023 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

**Les mesures particulières de publicité sont suspendues du 24 décembre au 1<sup>er</sup> janvier en vertu de l'article D.I.16 du Code du Développement Territorial.**

A Wavre, le 8 décembre 2022